

MOT DU PRÉSIDENT

L'UNITÉ SYNDICALE

Nous traversons une période difficile et certains changements affectent le monde du travail et interfèrent directement sur notre capacité d'agir collectivement. Cette conjoncture se manifeste notamment par la judiciarisation et par l'individualisation des relations de travail, ce qui rend la tâche d'organisation et de représentation syndicales de plus en plus complexes. Face à des pratiques et à des comportements qui se concrétisent avec l'individu-client au détriment de l'appartenance des membres, la question de l'unité d'action syndicale est incontournable, particulièrement en contexte de négociation.

Les conditions actuelles de la conjoncture sont plutôt favorables à un durcissement des courants antisociaux et antisyndicaux. Ainsi, l'offensive de certains contre les syndicats ne donne pas de signe d'essoufflement, chez nous comme ailleurs. Que ce soit par des prises de position publiques ou des lettres anonymes aux employeurs, le dénigrement à l'endroit des syndicats est une tendance qu'il nous faut endiguer. C'est pourquoi nous croyons qu'il faut aller plus loin sur le terrain de l'unité d'action. Malgré les rivalités, il est tout à fait approprié de faire cause commune, de se solidariser pour revendiquer de meilleures conditions de travail. Nous avons l'obligation de rappeler constamment que les rapports collectifs et la solidarité sociale sont les meilleures garanties de sécurité, de liberté et de bien-être tant des individus que de la communauté.

D'ailleurs, nous observons une volonté réelle de travailler ensemble chez bon nombre des membres de notre Syndicat. Dans la diversité de nos différents lieux d'embauche - départements ou facultés - les réalités vécues par les personnes chargées de cours sont multiples. C'est pourquoi la recherche de voies d'actions pouvant conduire à l'amélioration de nos conditions de travail nécessite la mise en commun et le partage de nos réalités. Tout particulièrement dans le contexte de la négociation du renouvellement de notre convention collective.

Cette unité syndicale est la condition nécessaire pour qu'un syndicat soit l'outil pour la défense et l'amélioration de nos droits. De plus, la reconnaissance de nos contributions à l'enseignement universitaire demeurent au centre de la démarche de notre Syndicat. L'unité syndicale nous engage dans un effort commun pour que les chargées et chargés de cours obtiennent un traitement juste et équitable en termes de conditions de travail, de rémunération et d'avantages sociaux, tout en améliorant la qualité du lien d'emploi. Que ce soit au SCCUQ ou ailleurs, l'unité syndicale est plus que jamais nécessaire.

GUY DUFRESNE

CONSEIL FÉDÉRAL FNEEQ-CSN

Du 1er au 3 juin dernier se tenait le Conseil fédéral de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) au Château Laurier à Québec.

La réussite... quelle réussite?

Le Comité école et société a déposé lors du Conseil fédéral, la dernière partie de son travail portant sur la réussite et le décrochage scolaire. En 2009, le Congrès de la FNEEQ avait mandaté le Comité d'analyser et d'apporter des positions sur le décrochage scolaire, la persévérance et le taux d'obtention des diplômes.

Sous le nom de *La réussite... quelle réussite?*, le texte apporté au Conseil fédéral comptait neuf « avenues pour un meilleur accès à la réussite », sous forme de propositions.

Pour une approche sociale de la réussite

Proposition 1 : Une école qui a les moyens de meilleurs ambitions

Proposition 2 : Une mission fondamentale : former des citoyens

Proposition 3 : Cesser l'école de la concurrence
Le rôle central des enseignantes et des enseignants

Propositions 4 à 6

Les acteurs sociaux et philanthropiques

Propositions 7 et 9

Ce document se joint à celui de décembre dernier; la somme de ses réflexions seront au centre des débats au cours de la prochaine année.

Pour télécharger le document :

Comité école et société. Juin 2011. La réussite...quelle réussite. FNEEQ-CSN. [En ligne]. http://www.fneeq.qc.ca/fr/fneeq/instances/Conseils_fxdxraux/CF2011-06-1-2-3/2011-05-26-TexteCESCF-conseil-federal.pdf

Pour plus d'informations sur le travail du Comité: École et société: Dossiers. FNEEQ-CSN. [En ligne].

http://www.fneeq.qc.ca/fr/comites/ecole_societe/Dossiers.html

Pour une intégration réussie

Si la question de l'intégration des élèves handicapés ou en difficultés ou d'apprentissage vous interpelle, visitez le site de la Coalition « Pour une intégration réussie » (<http://www.pouruneintegrationreussie.org>). Partant du constat que l'intégration telle que pratiquée ne peut répondre aux besoins de tous les élèves, la Coalition exige du gouvernement québécois d'apporter les actions nécessaires à la réussite éducative de tous élèves du système public.

MARJOLAINE BÉLAND

Vice-présidente à l'information

V A D E - M E C U M

MERCREDI 22 JUIN

BBQ (SUR RÉSERVATION)

Dès midi à la Verrière

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dès 13 h 30 au A-M050

DU VENDREDI 24 JUIN AU

DIMANCHE 31 JUILLET

Vacances estivales - le secrétariat du Syndicat sera fermé!

S'INITIER À LA CULTURE SYNDICALE ET À LA NÉGOCIATION RAISONNÉE

En tant que chargé-es de cours, les premières assemblées générales syndicales auxquelles on assiste sont une initiation à la culture syndicale, à ses codes et à son vocabulaire. Ainsi, c'est en tant que néophyte intéressée à comprendre le vaste monde des relations de travail que j'ai persévéré pendant quelques années à assister aux assemblées, puis aux conseils syndicaux en tant que déléguée. Peu à peu, les termes, les procédures et les enjeux me sont devenus familiers, et mes opinions en ce qui concerne nos conditions de travail se sont forgées... et cela continue.

À l'automne dernier, alors qu'il était question de créer un Comité de préparation de la convention collective (CPCC) composé de sept personnes issues des six facultés ainsi que de l'École des sciences de la gestion, j'ai vu l'occasion d'aller plus loin dans cet apprentissage et surtout dans ma contribution à la représentation des chargé-es de cours. J'ai présenté ma candidature et le CPCC formé le 17 février dernier est composé depuis lors de Marie-Pierre Boucher de la Faculté de sciences humaines, Raphaël Crevier de la Faculté de sciences politiques et droit, Germain Denoncourt de la Faculté des sciences, Robert Drouin de la Faculté des arts, Suzanne Martin de la Faculté des sciences de l'éducation, Jean Piché de l'École des sciences de la gestion et moi-même Karine Lamoureux de la Faculté de communication.

Organiser et mener une consultation auprès de nos collègues chargé-es de cours (celle qui a eu lieu du 14 au 24 mars 2011), traduire les préoccupations entendues en problèmes pour la négociation, élaborer des solutions pour résoudre ces problèmes est déjà en soi un mandat intéressant et plutôt vaste, parfois complexe. Mais c'est un défi encore plus considérable que de s'approprier et de bien saisir les différentes clauses de la convention collective et les liens entre elles, les enjeux derrière chaque problème identifié, les implications de chaque solution envisagée. Pour les sept membres du Comité de préparation de la convention collective, la volonté d'acquérir les connaissances et de développer les compétences essen-

tielles pour remplir leur mandat est manifeste depuis le début du travail du comité.

Comme il était prévu dans leur mandat, lors des premières réunions de travail en février et en mars, les membres du CPCC ont participé à des séances de formation sur des éléments essentiels de la vie syndicale tels que notre certificat d'accréditation, qui est un document qui constitue légalement tout syndicat. La formation a aussi porté sur l'historique de nos conventions collectives depuis la création du SCCUQ, dans le but de savoir d'où l'on vient pour comprendre où l'on se situe et, de là, définir dans quelle direction on veut aller.

Nous avons aussi appris les bases de ce qu'on appelle la négociation raisonnée (ou par résolution de problèmes), que les chargé-es de cours s'étaient engagé-es à adopter dans les négociations avec l'Université dans la lettre d'entente no 417 adoptée le 17 décembre 2010. Voilà un des éléments les plus importants qu'il fallait maîtriser pour remplir notre mandat.

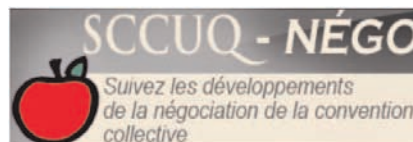
Dans les assemblées générales sur les orientations de négociation en avril et en mai derniers, les questions et les discussions sur la manière

SUIVEZ DE PRÈS LE DÉVELOPPEMENT DE LA NÉGOCIATION

SCCUQ-NÉGO est un nouvel espace web dans lequel vous trouverez les rapports de discussion entre le Syndicat et l'Université, des documents de référence sur le CPCC ainsi que différents dossiers autour de la négociation raisonnée.

Les premiers rapports y sont déjà déposés.

Pour y accéder, cherchez le bouton SCCUQ-NÉGO sur notre site (<http://www.sccuq.uqam.ca>).



de présenter les orientations de négociation étaient nombreuses et légitimes. Une question posée était : pourquoi nos orientations de négociation ne prennent-elles pas la forme de revendications plus fermes? Pourquoi ne pas exiger davantage au point de départ? Il est vrai que des revendications et la confrontation avec la partie patronale sont communes dans une approche traditionnelle de la négociation. C'est une vision de la négociation qui est bien ancrée dans notre conscience collective et encore très utilisée dans plusieurs milieux. C'est celle que j'avais moi-même toujours cru être la seule possible en milieu syndical, jusqu'à mon travail au CPCC. Elle a prévalu dans les négociations entre le SCCUQ et l'Université jusqu'en 1987¹. Dans cette approche sur positions, il s'agit pour chacune des parties de présenter ses revendications, puis de « faire des concessions » jusqu'à ce que l'on arrive (ou que l'on n'arrive pas...) à un terrain d'entente.

Or, selon le mandat reçu par le CPCC des membres lors de l'Assemblée générale du 17 décembre, c'est avec une approche raisonnée que nous nous sommes engagés à procéder. Voici comment elle se définit en théorie : les problèmes ayant été identifiés, les parties tentent ensemble de les analyser et d'élaborer un inventaire de solutions et établissent enfin des critères de sélection qui pourraient comporter des avantages mutuels, donc de trouver une solution gagnant-gagnant.

Dans la démarche par résolution de problèmes, la première étape consiste donc à analyser la situation en explorant les faits de manière systématique, puis en dégagant des priorités. La consultation des chargés de cours menée par

le CPCC et l'énoncé et le choix des problèmes retenus comme orientations de négociation ont fait partie de cette étape.

Les étapes suivantes consistent à faire l'inventaire des solutions pertinentes, réalistes et acceptables pour les parties, à évaluer et à choisir les solutions et à planifier leur mise en œuvre. Enfin, une fois les solutions retenues, on les mettra en œuvre et on les évaluera en vue d'une nouvelle négociation qui sera à nouveau une occasion de résolution de problèmes.

Cette approche présente des avantages, notamment la prépondérance du dialogue sur la confrontation lors des rencontres de négociation. Est-elle globalement plus désirable que l'approche traditionnelle en ce qui concerne le processus de négociation? Et en ce qui concerne les solutions qui seront retenues? Le présent processus de renouvellement de la convention collective nous permettra de se faire une idée de la question. Je suis pour ma part assez optimiste que nous allons vers une plus grande reconnaissance de notre valeur comme enseignants et de notre place dans la communauté universitaire, dans un esprit de solidarité face à la diversité des personnes chargées de cours.

KARINE LAMOUREUX

Membre du Comité de préparation de la convention collective

¹Les années 1990 à 2000 ont vu un changement progressif de la culture des négociations SCCUQ-UQAM vers une négociation raisonnée, et cette dernière est explicite depuis 2003.

Lorsque je me suis présenté en assemblée pour le poste de représentant au CPCC en provenance de l'ESG et ensuite élu, je m'étais engagé à écouter les membres et à prendre en note leurs besoins, à les communiquer au comité de négociation et à m'assurer que les membres seraient entendus.

Je peux donc affirmer que j'ai tenu parole et j'ai été témoin que les problématiques énoncées par les membres ont été présentées à la partie patronale par le CAART. De plus, comme j'ai été élu sur la base de l'écoute des besoins, je ne crois pas pertinent de présenter ma vision, mais j'opte plutôt pour la vision des personnes chargées de cours qui s'est traduite en un vote majoritaire à l'assemblée syndicale en faveur des orientations de négociations 2011.

Syndicalement vôtre!

JEAN PICHE

Membre du Comité de préparation de la convention collective

NOUVELLES DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES - AVRIL ET MAI 2011

Voici un résumé des principaux moments des dernières assemblées générales.

Assemblée générale du 15 avril

Dans son allocution d'ouverture, le président rappelle les différentes étapes qui ont mené à la réunion d'aujourd'hui, soit la discussion et l'adoption des axes de négociations. En décembre dernier, dans la foulée de l'acceptation de la Lettre d'entente 417, les membres, en assemblée générale, acceptaient de devancer le processus de renouvellement de la convention collective de travail.

Le Conseil syndical du 27 janvier discutait et entérinait le projet de « Mise en œuvre de la lettre d'entente 417 », après y avoir apporté un amendement. La résolution prévoyait l'élection des membres du Comité de préparation de la convention collective (CPCC) lors de l'assemblée générale suivante.

L'assemblée du 17 février reprend la proposition du Conseil syndicat et élit les membres du CPCC. Ces derniers organisent une période de consultation, activent l'adresse internet spécifique à la négociation et procèdent à des entrevues ciblées. Le 6 avril, le Conseil syndical entend les résultats de cette consultation et discute des orientations.

Présentation du CPCC

Après une présentation des membres du CPCC, Robert Drouin rappelle les objectifs de la consultation. Il résume ensuite le premier des six thèmes des Orientations de la négociation 2011, dont les membres venaient de prendre connaissance.

Le premier axe des orientations est adopté après discussion. Un amendement a été adopté :

Que l'Assemblée générale retienne le standard de six (6) et onze (11) trimestres plutôt que quatre (4) et huit (8) en ce qui a trait à la période de maintien sur la liste de pointage.

Une motion de référence a ensuite renvoyé à un Conseil syndical le débat sur la même période de maintien sur les listes de pointage pour toutes les personnes chargées de cours.

Lors de la discussion du second point des orientations, une demande de quorum mit fin

aux échanges puisque l'assemblée générale n'avait plus le quorum.

Assemblée générale statutaire du 29 avril

D'entrée de jeu, Jean Piché pose une question de privilège voulant que son nom soit retiré de la fiche de candidature d'Émile Segev puisque ce dernier ne lui avait pas demandé son autorisation de le nommer représentant.

Dans son allocution d'ouverture, le président rappelle que l'assemblée statutaire est importante puisqu'elle permet une reddition de compte de la part de la direction du Syndicat sur toute la question financière. Elle est aussi importante car il y aura des élections mettant en jeu des opinions divergentes. Le président informe que neuf séances de négociation sont prévues en mai et juin concernant l'adoption du mandat de mise en application de la Lettre d'entente 417. Il rapporte aussi un dépassement trimestriel d'une personne. L'assemblée prend acte de ce dépassement.

Élections

Voici les résultats des élections annuelles.

COMITÉS SYNDICAUX :

Guy Dufresne à la Présidence; **Jocelyn Chamard** à la Vice-présidence à la convention collective; **Zakaria EL-Mrabet** à la Vice-présidence aux affaires universitaires; **Lorraine Interlino** à la Vice-présidence aux relations intersyndicales; **Marjolaine Béland** à la Vice-présidence à l'information; **Hélène Belley** au Secrétariat général; **Marie Bouvier** à la Trésorerie. **Louise Gavard**, **Louise Samson** et **Anne C. Thibault** au Comité mobilisation-intégration. **Marie-Claude Audet**, **Langis Madgin** et **Jean-François Tremblay** au Comité des agentes et agents des relations de travail (CAART). **Richard Labonté**, **Sylvie Poirier** et **Claude Roy** au Comité de surveillance des finances.

AUTRES COMITÉS

Éric Duchemin au Comité de perfectionnement et de mise à jour des connaissances;
Sylvain Gaudette au Comité de vérification du double emploi;
Solange Pronovost au Comité institutionnel de prévention du harcèlement psychologique;
Karine Lamoureux, substitut au Comité institutionnel de prévention du harcèlement psychologique.

Assemblée générale spéciale négociation

Compte tenu de l'heure tardive et de l'importance des discussions à venir lors de cette assemblée, les membres acceptent de remettre la tenue de l'assemblée générale spéciale de négociation et mandate le comité de convoquer une nouvelle assemblée.

Trésorerie

Les membres acceptent aussi de remettre l'ensemble des points de l'item Trésorerie à l'exception de deux propositions que les membres vont accepter :

l'octroi d'une libération syndicale pour chacune et chacun des membres du Comité de préparation de la convention collective pour le travail à effectuer au trimestre d'été 2011;
l'octroi d'une charge de cours pour chacune et chacun des membres du CAART et au vice-président à la convention collective pour le travail à effectuer au trimestre d'été 2011.

BERNARD DANSEREAU

Assemblée générale du 10 mai

L'ordre du jour portait essentiellement sur un point majeur, celui de la négociation. L'assemblée était invitée à examiner les orientations de la négociation collective proposée par le CPCC. Le thème I (Accès au travail) ayant été adopté à l'AG du 15 avril dernier, la discussion s'articulait autour des thèmes II à VI. L'ensemble des propositions vise un objectif commun, soit celui que les personnes chargées de cours soient reconnues à leur juste valeur.

La négociation se basant sur le principe de la négociation par problèmes, les propositions et amendements portaient sur la section *Nature du problème* du CPCC, et non sur les solutions.¹

Les principales propositions et amendements adoptés, notons :

- Que l'Assemblée générale adopte l'orientation de la négociation du Thème II (Reconnaissance, représentation et intégration) en fonction des problèmes énumérés dont la volonté de reconnaissance et de valorisation, l'accroissement du statut, du rôle et des responsabilités des chargées, chargés de cours, dans l'esprit des projets-pilotes et des projets d'intégration les plus innovateurs.
- Que l'Assemblée adopte l'orientation de la négociation du Thème IV (Salaire et autres formes de traitement) en fonction des problèmes énumérés, dont le fait que, dans son

ensemble, la rémunération est peu élevée et le respect de l'ancienneté lors d'annulation de groupes-cours qui se donnent à la même plage horaire.

- Que soit intégré l'élément suivant au Thème VI : « Le règlement n° 5 ne prévoit pas la présence obligatoire d'un-e représentant-e des personnes chargées de cours au Comité de révision de notes alors que c'est le cas pour les professeur-e-s, ce qui nous empêche de faire valoir nos points de vue ».

Assemblée générale du 30 mai

Trésorerie

Marie Bouvier, trésorière, a présenté le rapport des auditeurs indépendants, soit la firme Gosselin et Associés inc., ainsi que les résultats réels comparés au budget de l'exercice financier 2010.

Les membres ont aussi reçu le Rapport du Comité de surveillance des finances, présenté par Claude Roy.

Les membres ont renouvelé leur confiance dans la firme Gosselin et Associés inc. comme auditeur indépendant pour l'année 2011.

Durée du lien d'emploi sur la liste de pointage

Suite à une Motion de référence adoptée lors de l'assemblée générale du 15 avril 2011, les membres présents à l'assemblée ont appelé à se prononcer sur la durée du lien d'emploi sur la liste des pointages. Le CPCC avait fait une recherche historique sur la question. Suite aux discussions sur le sujet, l'assemblée a adopté la proposition, celle d'une période de maintien sur la liste de pointage de 6 trimestres pour les chargées, chargés de cours ayant moins de 12 trimestres d'enseignement et une autre période maximale de 8 trimestres pour les chargées, chargés de cours ayant 12 trimestres ou plus d'enseignement à leur actif. Cela mit fin à cette motion de référence.

Rapport de négociation

Jean-François TREMBLAY, agent du CAART et porte-parole de la négociation, a fait rapport sur les négociations en cours.

MARJOLAINE BÉLAND

Vice-présidente à l'information

¹Le document *Orientations de la négociation 2011* rédigé par le CPCC est disponible sur le site web SCCUQ-NÉGO

63^E CONGRÈS DE LA CSN - 15 AU 20 MAI 2011



Changement de garde à la CSN; c'est dans une salle remplie d'émotion que Claudette Carbonneau a livré son dernier discours en tant à titre de présidente sortante de la CSN. La

Nouvel exécutif de la CSN

« grande dame du Québec » a été au cœur des grandes batailles de dernières décennies : services de garde, équité salariale, congés parentaux, conciliation famille-travail. Mme Carbonneau avait déjà annoncé son départ et c'est sans surprise que le nouvel exécutif a été élu. Il se compose de Louis Roy, président, Jean Lortie, secrétaire général, Pierre Patry, trésorier, Jacques Létourneau, Jean Lacharité et Denise Boucher, 1er, 2e et 3e vice-présidents.

Louis Roy a amorcé son mandat en affirmant clairement son intention de se défendre ardemment contre la montée de la droite et de lutter contre ses effets néfastes sur les acquis sociaux : « Nous avons devant nous trois années qui, semble-t-il, seront des années d'attaques permanentes de la droite envers les organisations syndicales. On en a pour preuve, les salves lancées de toutes parts au début même du congrès ». M. Roy faisait ainsi référence aux propos de Gérard Deltell¹

Investir dans l'éducation et la formation, une priorité nationale

L'éducation a été un des thèmes débattus lors du Congrès. Dans son rapport, le comité exécutif s'engage à publier en décembre prochain, sa nouvelle plate-forme en éducation.

Nous savons déjà que la CSN dénoncera l'augmentation des droits de scolarité, qui menace l'accessibilité aux études des jeunes québécois. La CSN s'engage aussi à lutter contre le décrochage scolaire et à l'analphabétisme en résultant, en s'attaquant aux déterminants socioéconomiques tels que la pauvreté, le niveau d'éducation des parents, la précarité de l'emploi, facteurs intimement liés au problème.

Solidarité

Un coffret de deux DVD retraçant le 90^e anniversaire de la CSN était en vente lors du congrès; les profits des ventes sont remis aux syndicats en conflits.

Pour ceux et celles qui le désirent, nous avons, au local du Syndicat, un exemplaire de ce coffret. Les DVD interactifs permettent de naviguer dans la ligne de temps de 1921 à 2011. Films, extraits audios et photos commentées racontent les différentes luttes du mouvement.

Vous n'avez qu'à communiquer avec moi si vous désirez le visionner.

MARJOLAINE BÉLAND

Vice-présidente à l'information

¹Gérard Deltell a proposé au 21^e Conseil général de l'Action démocratique du Québec (ADQ), de réduire le champ d'intervention des syndicats pour mettre un terme à ce qu'il nomme « la dérive syndicale ».

BON ÉTÉ À TOUTES ET À TOUS!

UN TRÈS BON CONGRÈS

Il arrive parfois, comme pour les colloques universitaires, que nous sortions déçus des interventions et des débats des congrès de notre centrale syndicale. Mais, pour moi, le 63e Congrès a été très intéressant, autant par les panels que par les ateliers et les plénières. Il est vrai que nous n'assistons pas en plénière à des débats épiques et idéologiques comme naguère.

On a regroupé la thématique du Congrès autour de trois chantiers : la lutte aux inégalités, un nouveau modèle de développement durable et le renouvellement du syndicalisme. Une des résolutions adoptées concerne un plan d'action visant à « [...] améliorer la protection et les droits des travailleuses et travailleurs atypiques incluant particulièrement la syndicalisation, le droit à la négociation et qu'elle exige des pouvoirs publics des réformes législatives permettant d'accroître la sécurité des groupes les plus vulnérables sur le marché du travail ». Un amendement, proposé en atelier et repris en plénière, suggérait plutôt de contrer l'emploi atypique par le développement de l'emploi régulier. Cet amendement changeait la nature de la proposition. Pour notre organisation syndicale, son adoption aurait eu des conséquences fâcheuses; Louis Roy, qui sera élu comme président, est intervenu vigoureusement pour défendre la proposition principale. Je suis intervenu en appui en soulignant que pour moi, depuis mes trente ans de militance syndicale à la CSN, c'était la première fois que la CSN adoptait un alignement clair en partant de la réalité vécue par les travailleuses et les travailleurs atypiques. La proposition a été heureusement rejetée. Le Congrès a ainsi inscrit clairement la cible pour notre organisation syndicale.

Les congressistes ont aussi adopté un projet de lutte contre les disparités de traitement dans les conventions collectives, cause de discriminations. Déjà engagée dans cette voie, la CSN a produit récemment un outil de travail mis à la disposition des syndicats locaux. Cet outil, *Mettre fin aux disparités de traitement pour un milieu de travail plus équitable*, est accessible sur le site de la CSN (http://www.csn.qc.ca/c/document_library/get_file?uuid=0d2dc6c0-6be7-4cea-b72e-6ba36f161776&groupId=13943).

Ce Congrès a été marqué par l'adoption de propositions relatives, entre autres, au développement durable, à l'éducation et à la francisation. À la suite de la crise financière de 2008, la question des régimes de retraite afin d'obtenir « un revenu de retraite convenable » prend une dimension particulière pour notre groupe. Dans notre régime à cotisation déterminée, les résultats désastreux de 2008 sont à peine récupérés en 2011. En effet, le taux de rendement global de notre régime durant les trois dernières années a été de 0,57 %. Nous sommes une illustration particulière de cette vulnérabilité liée aux marchés boursiers. Comme je le dis à la blague, nous sommes attelés au chariot d'un « capitalisme financier » rentable.

La CSN veut entreprendre une vaste réflexion sur la place du syndicalisme dans les années à venir. Ce qui pose aussi la question de l'unité syndicale. Celle-ci resurgit périodiquement, mais cette fois-ci dans un contexte de la poussée à droite, cette nouvelle conjoncture mènera peut-être à un réaménagement de la carte syndicale au Québec. Une des premières interventions du nouveau président Louis Roy était d'indiquer que dans les trois années à venir, il fallait que la « jeunesse du Québec reprenne en mains leurs organisations syndicales ». Message inaugural en faveur du renouvellement, il faut constater toutefois que la place des femmes dans le nouvel exécutif se limite à une élue, la vice-présidente Denise Boucher, et que celle occupée par la jeunesse au sein de la direction de notre centrale est inexistante. Pour le futur, il faudrait peut-être que la CSN inscrive dans ses dispositions statutaires l'objectif de la parité hommes-femmes dans ses instances et prévoir des « places réservées » à la jeunesse; ceci permettrait de cesser la « loi d'airain » qui subsiste présentement puisque la procédure actuelle favorise les militantes et les militants ayant un long parcours (donc, plus âgés).

JOCELYN CHAMARD

Délégué SCCUQ au Congrès de la CSN

LE SCCUQ MANIFESTE



Photo: Hélène Belley

À l'invitation de la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics, une délégation du SCCUQ a manifesté le lundi 6 juin devant l'hôtel Hilton Bonaventure où se tenait la Conférence de Montréal du Forum économique international des

Amériques. Le premier ministre Jean Charest et les participants y débattaient d'enjeux importants sous le thème « Un ordre économique en changement : nouvelles réalités, nouveaux modèles ».

Notons que la Coalition s'oppose, entre autres, à la nouvelle hausse des frais de scolarité (<http://www.nonauxhaussses.org>).

MARJOLAINE BÉLAND
Vice-présidente à l'information

VOS MOTS, VOTRE SIGNATURE ET VOS DONNS EN ACTION – LA FNEEQ EN ACTION INTERNATIONALE DEMANDE VOTRE APPUI

Campagne Honduras

L'Internationale de l'Éducation (IE) a lancé une campagne de sensibilisation à la cause des syndicalistes enseignants du Honduras. Une nouvelle loi sur l'éducation est à l'origine d'une violente répression, contre les enseignants; celle-ci a coûté la vie, en mars dernier, à une enseignante âgée de 59 ans, Ilse Ivania Velázquez Rodriquez. Depuis, 24 dirigeants de syndicats ont été incarcérés. La FNEEQ-INFO en action internationale fait appel à notre solidarité enseignante par notre participation à la campagne de signatures électroniques de l'IE.

Internationale de l'Éducation. HONDURAS – Cessez la répression brutale à l'encontre des syndicalistes enseignants. [En ligne]
http://www.ei-ie.org/fr/uaas/uaa_details/26

Bateau canadien pour Gaza

Plusieurs Québécois, Canadiens et organisations de la société civile souhaitent agir contre le blocus illégal de Gaza imposé par Israël et du même coup dénoncer la politique de soutien inconditionnel du gouvernement canadien à l'État israélien. C'est ainsi, en coordination avec des groupes similaires à travers le monde, qu'est née l'initiative d'appareiller un navire

canadien qui quittera pour Gaza avec à son bord une cargaison de matériel humanitaire destinée aux Palestiniens de Gaza.

Le député du NPD, Alex Atamanenko, de la Colombie-Britannique, a fait l'objet de dénigrement dans un article du *National Post* publié le mardi 7 juin, suite à son appui pour le Bateau canadien.

L'initiative de la société civile canadienne a un besoin urgent de votre appui.

Vous pouvez contacter les députés néo-démocrates en écrivant à Jack Layton, Paul Dewar et d'autres députés néo-démocrates pour solliciter leur appui. Vous trouverez les coordonnées des députés à la page Députés du site du Parlement du Canada (<http://webinfo.parl.gc.ca>).

Vous pouvez également faire un don qui est une façon cruciale d'appuyer cette campagne. Vous pouvez le faire par téléphone, par la poste, par télécopieur ou en ligne. Vous trouverez les informations dans le site *Bateau canadien pour Gaza* (<http://www.tahrir.ca/fr/content/faites-un-don>).

MARJOLAINE BÉLAND
Vice-présidente à l'information

BRÈVES SYNDICALES

Le Regroupement-Université de la FNEEQ

Lors de la rencontre du Regroupement-Université du 5 mai dernier, une discussion s'est engagée en vue d'établir les principaux éléments que devraient contenir un texte portant sur les états généraux de l'université.

La transformation des missions traditionnelles de l'université québécoise et La reconnaissance de la contribution des chargées et chargés de cours sont deux des points qui ont été discutés.

Investir dans l'éducation et la formation, une priorité nationale

L'éducation a été un des thèmes débattus lors du Congrès. Dans son rapport, le comité exécutif s'engage à publier en décembre prochain, sa nouvelle plate-forme en éducation.

Nous savons déjà que la CSN dénoncera l'augmentation des droits de scolarité, qui menace l'accessibilité aux études des jeunes québécois. La CSN s'engage aussi à lutter contre le décrochage scolaire et à l'analphabétisme en résultant, en s'attaquant aux déterminants socioéconomiques tels que la pauvreté, le niveau d'éducation des parents, la précarité de l'emploi, facteurs intimement liés aux problèmes.

Conseil Central du Montréal Métropolitain

À l'assemblée générale du 1er juin, CCMM nous a fait part de la campagne de l'Association syndicale des auxiliaires de l'Université de Montréal (ASAUM). Les auxiliaires d'enseignement de l'Université de Montréal sont présentement affiliés à l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC); plusieurs membres désirent un changement d'allégeance syndicale. Ils ont contacté la CSN pour devenir membres de la FNEEQ. La campagne, qui vient de débiter, se terminera le 26 juillet. Si vous connaissez des étudiants auxiliaires de l'UdeM intéressés par le mouvement syndical, vous pouvez communiquer leurs coordonnées à la CSN ou les référer au site web suivant : <http://asaumcsn.wordpress.com/>.

Autres nouvelles de la FNEEQ-CSN

- Le 18 avril dernier, les chargées et chargés de cours de l'Université McGill ont déposé une requête en accréditation auprès de la Commission des relations de travail. Ils joindront ainsi les rangs de AGSEM, l'Association des étudiant-es diplômé-es employé-es de McGill.
- La direction de l'UQAR et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAR ont signé, le 30 mai 2011, une nouvelle convention collective qui sera valide jusqu'au 31 mai 2014. L'entente de principe avait été adoptée à l'unanimité par les membres du SCCUQAR le 21 février dernier. Le nouveau contrat apporte les améliorations suivantes :
 - une augmentation salariale de 16 % étalée sur les quatre années de la convention;
 - une augmentation du budget consacré à l'intégration et à la formation pédagogique;
 - le versement d'une indemnité de cinq semaines pour un congé de paternité;
 - la possibilité d'un congé de compassion pour prendre soin d'un membre de la famille gravement malade comportant une indemnité pouvant s'étendre jusqu'à 8 semaines.
- Les coupes annoncées par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Line Beauchamp, ont fait réagir vivement la FNEEQ et la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP); plus de 30 millions de dollars dans le réseau collégial et plus de 110 millions dans le réseau scolaire ont été retranchés au budget de l'Éducation.

MARJOLAINE BÉLAND
Vice-présidente à l'information

LISTE DES POSTES TÉLÉPHONIQUES

(Le numéro de poste doit être précédé de 514 987-3000 lorsque joint de l'extérieur)

Comité exécutif

Guy Dufresne
Président
6644

Jocelyn Chamard
Vice-président à la convention collective
2794

Zakaria EL-Mrabet
Vice-président aux affaires universitaires
6741

Lorraine Interlino
Vice-présidente aux relations intersyndicales
3180

Marjolaine Béland
Vice-présidente à l'information
2793

Hélène Belley
Secrétaire générale
6876

Marie Bouvier
Trésorière
3050

Comité des agentes et agents de relations de travail

Marie-Claude Audet
2789

Langis Madgin
4886

Jean-François Tremblay
3536

Comité mobilisation-intégration

Louise Gavard
8272

Louise Samson
2791

Anne-C. Thibault
5609

Secrétariat

Violaine Gasse
3495

Veillez prendre note que les heures de bureau du secrétariat du SCCUQ sont du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Toutefois, le vendredi il vous est possible de joindre directement les membres de l'équipe syndicale à leur poste téléphonique respectif.

NOS COORDONNÉES

Adresse postale :

C.P. 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3P8

Adresse civique :

1255, rue Saint-Denis
Montréal (Québec)
Local A-R540

Adresse de courrier électronique :

sccuq@uqam.ca

Site Internet :

<http://www.sccuq.uqam.ca>

Téléphone :

514 987-3495

Télécopieur :

514 987-8475

Le SCCUQ@ctualités est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ) à l'intention de ses membres

Responsable à la vice-présidence à l'information : Marjolaine Béland

ISSN 1922-8791
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada



Imprimé sur du
papier recyclé à 100%